s'interroge sur le sens du mot « *lien* » à restaurer entre l'Eglise et l'Etat.

cisme romain autant que pour toutes les autres confessions présentes dans la société religieusement plurielle qu'est la France.

pour qu'ils fassent entendre leur voix dans le débat public, s'agissant en particulier des questions touchant aux migrations, à la bioéthi-

Si M. Macron privilégie une religion, il

Les religions n'ont nullement le monopole de la vie spirituelle, et les humanistes athées ou agnostiques ont les mêmes droits que les Eglises, juge le philosophe Henri Pena-Ruiz

Par HENRI PENA-RUIZ

Le philosophe chrétien Hegel s'insurgeait que les Eglises veuillent confiner l'Etat dans un rôle d'intendance matérielle et se réserver le monopole de la vie spirituelle. Il voyait dans celle-ci l'ensemble de la culture humaine, incluant les arts, la religion, la philosophie et les humanismes, bref les humanités. Aujourd'hui, le même courant semble animer les Eglises, et le président Macron vient de leur prêter main-forte. Pourquoi en effet réserver aux religions les questions portant sur le sens et les valeurs ? Pourquoi calomnier la laïcité en sous-entendant qu'elle serait antireligieuse et qu'elle exclurait les religieux des débats démocratiques ? Quels faits peut-il invoquer pour étayer de tels propos ? Aucun. Il est facile de s'acharner sur une caricature.

Naguère le cardinal Jean-Marie Lustiger a milité publiquement, contre la pilule abortive dite « pilule du lendemain ». Plus récemment, l'Eglise catholique n'a nullement été empêchée de faire campagne contre le mariage pour tous. Dans les deux cas, après le débat démocratique, les représentants du peuple ont tranché. Pourquoi formuler contre l'Etat laïque une incroyable accusation qui consiste à prétendre qu'il aurait abîmé le « *lien* » avec la religion catholique, entre autres ? Quelle confusion ! Et surtout en quoi le refus de privilégier publiquement les religions leur ferait-il du mal ? Comprenne qui pourra. Les fidèles du mouvement catholique Nous sommes aussi l'Eglise (NSAE) estiment que toute volonté de privilèges juridiques, symboliques ou financiers pour les Eglises porte atteinte à la pureté d'une foi désintéressée dont l'éthique est celle d'un libre témoignage.

SPIRITUALITÉ DÉSINTÉRESSÉE

Comme les humanistes athées ou agnostiques et à égalité avec eux, les fidèles des religions prennent part librement aux débats démocratiques. L'Eglise catholique voudrait-elle être reconnue comme interlocutrice privilégiée, voire disposer d'une reconnaissance d'intérêt public alors que les humanistes athées et agnostiques seraient confinés dans un statut de droit privé ? Ce serait contraire à la devise républicaine. Liberté, égalité, donc égale liberté. M. Macron est parfaitement libre, dans sa sphère privée, d'exalter le catholicisme. Mais en tant que président, il se doit de traiter à égalité toutes les convictions spirituelles et de n'en privilégier aucune.

Trois bou
les. En prem
universalis
tialisme. Ell
dique et po
et non pou
Le souci de
liberté de co
convient à
cond lieu, e
d'émancipa
sophie des
naturel, jad
catholique
patriarcat s
monothéis
mes au ran
découplage

s à rompre
'mement

iologue des religions Danièle Hervieu-Léger

JEUDI 12 AVRIL 2018

qu'ils fassent entendre leur
ans le débat public, s'agissant
rticulier des questions tou-
aux migrations, à la bioéthi-



e une religion, il bafoue la laïcité

du mouvement catholique Nous sommes aussi l'Eglise (NSAE) estiment que toute volonté de privilèges juridiques, symboliques ou financiers pour les Eglises porte atteinte à la pureté d'une foi désintéressée dont l'éthique est celle d'un libre témoignage.

SPIRITUALITÉ DÉSINTÉRESSÉE

Comme les humanistes athées ou agnostiques et à égalité avec eux, les fidèles des religions prennent part librement aux débats démocratiques. L'Eglise catholique voudrait elle être reconnue comme interlocutrice privilégiée, voire disposer d'une reconnaissance d'intérêt public alors que les humanistes athées et agnostiques seraient confinés dans un statut de droit privé? Ce serait contraire à la devise républicaine. Liberté, égalité, donc égale liberté. M. Macron est parfaitement libre, dans sa sphère privée, d'exalter le catholicisme. Mais en tant que président, il se doit de traiter à égalité toutes les convictions spirituelles et de n'en privilégier aucune.

Trois boussoles sont essentielles. En premier lieu, la laïcité est un universalisme et non un différentialisme. Elle fonde un cadre juridique et politique bon pour tous et non pour certains seulement. Le souci de l'intérêt général, de la liberté de conscience et de l'égalité convient à toutes et tous. En second lieu, elle repose sur un idéal d'émancipation porté par la philosophie des Lumières et du droit naturel, jadis rejetés par l'Eglise catholique. A une époque où un patriarcat sacralisé par les trois monothéismes assignait les femmes au rang de deuxième sexe, le découplage des lois civile et religieuse a contribué à la conquête de l'égalité des sexes. Une conquête difficile, comme le fut la dépénalisation de l'homosexualité.

AU LIEU DU SEUL FAIT RELIGIEUX, IL SERAIT JUSTE D'ENSEIGNER L'ENSEMBLE DES CONVICTIONS

Enfin, le souci de réserver l'argent public aux seuls services publics, promu par l'idéal laïque, donne une dimension sociale à la laïcité. L'Etat laïque est lui aussi porteur de principes et de valeurs, et il permet de vivre les particularismes sans s'aliéner à eux et en restant ouvert à l'universel. C'est pourquoi Hegel considérait que les religions n'ont pas le monopole de la vie spirituelle. Le président Macron, qu'intéresse la philosophie, pourrait s'en inspirer. Il pourrait s'inspirer aussi du poète chrétien Victor Hugo qui, le 15 janvier 1850, lança la formule parfaite *«L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle»*. Une formule qui anticipait la loi de séparation laïque du 9 décembre 1905. Double émancipation : l'Eglise n'est plus contrôlée par l'Etat, et l'Etat n'est plus sous emprise religieuse.

Adversaire de ce qu'il appelait le *«parti clérical»*, qui convertit la religion en volonté de pouvoir, Hugo ne s'opposait pas à la spiritualité religieuse désintéressée, en sa dimension éthique. Une telle distinction est au cœur de la laïcité : il suffit de lire Jean Jaurès, Ferdinand Buisson, Aristide Briand et d'autres, pour s'en convaincre. Employer le même terme de *«radicalisation»* pour la laïcité et le fanatisme religieux est blessant pour les défenseurs de la laïcité.

Une suggestion pour promouvoir un esprit de fraternité : au lieu d'un enseignement du seul fait religieux, il serait juste d'organiser un enseignement de l'ensemble des convictions, humanistes athées ou religieuses, donc des humanités. Dans une République où athées et croyants sont en nombre sensiblement égal, ce ne serait que justice. ■

¶

Henri Pena-Ruiz *est philosophe et écrivain. Il est notamment l'auteur du «Dictionnaire amoureux de la laïcité» (Plon, 2014)*



Richard Peyzaret dit F'murr

Auteur de bande dessinée

Le Monde
Le Carnet
Vos grands événements
Naissances, baptêmes, mariages
Avis de décès, remerciements,
messes anniversaires
Colloques, conférences,
portes-ouvertes, signatures
Souscriptions de mémoire, thèses
Pour toute information Carnet :
01 57 28 28 28
01 57 28 21 36
carnet@mpublicite.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Les Amis de Radio Ludres

s'associent au chagrin de tous ceux que la disparition de leur chère

Franck BAUER

Romain et Marius Colucci,
ses enfants,
Ses petits-enfants
Et ses proches parents,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès, le vendredi 6 avril 2018, à Paris, à l'âge de soixante-neuf ans, de

Véronique

(*Le Monde* du 6 avril.)

Sa vie, qu'il doit à André Haim et à Didier Mauroy, peut être résumée ainsi :
« *Plus qu'il n'aurait cru, moins qu'il n'aurait pu* ».

Il ne croyait à aucune forme de survie autre que la mémoire des vivants ou la consultation de documents.

Il ne croyait pas en Dieu, quelque nom qu'on lui accole.

Il fut notamment conseiller d'Etat (1991-2006), grâce à François Mitterrand et journaliste au *Monde* (1970-1991), grâce à Jean-Pierre Clerc.

est mort le 31 mars 2018,
dans sa soixante-dix-septième année.

Philippe BOUCHER,
né le 26 juillet 1941.

DISPARITI